

**E.I.A.S.S. - ECOLE ROCKEFELLER**

**Section sociale**

4, Avenue Rockefeller  
69373 LYON CEDEX 08

Section Sociale : 04.78.76.52.39/41

Du lundi au vendredi  
8h30 - 11h30 / 13h - 16h30

[brigitte-guedj@ecole-rockefeller.com](mailto:brigitte-guedj@ecole-rockefeller.com)

**NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AU  
CONCOURS D'ENTREE EN FORMATION  
D'ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL**

**2018**

***LA SELECTION***

## CALENDRIER

Ouverture des inscriptions	7 Mai 2018
Date limite de dépôt des dossiers	28 Août 2018
Epreuve écrite	1 <sup>er</sup> Septembre 2018 de 9 H à 12 H
Résultats de l'écrit	5 Septembre 2018 à 14 H
Epreuves orales	10, 11 et 12 Septembre 2018
Résultats	14 Septembre 2018
Rentrée	17 Septembre 2018

## FRAIS DE SELECTION

Epreuve écrite	70 €
Epreuve orale	132 €
Ce règlement devra être joint au dossier que vous aurez à remplir, si vous êtes admissible.	

*Les sommes perçues par l'Ecole ne pourront en aucun cas être remboursées.*

## NATURE DES EPREUVES DE SELECTION

### EPREUVE ECRITE : Samedi 1<sup>er</sup> Septembre 2018

**OBJECTIF** : à partir d'un support écrit, seront recherchées les capacités d'expression écrite, de compréhension d'un texte et d'argumentation de la pensée.

#### MODALITES :

- 1/ Les candidats seront convoqués dans l'école de 1<sup>er</sup> choix, ou ayant fait l'objet d'un choix unique
- 2/ La durée de l'épreuve est de 3 heures
- 3/ La correction sera assurée de façon anonyme.

**Les résultats seront visibles sur le site de l'Ecole** (Aucun résultat par téléphone).

Cette épreuve est notée de 0 à 20 en points entiers et affectée d'un coefficient 1.

**NE SERONT RETENUS QUE LES CANDIDATS AYANT UNE NOTE EGALE OU SUPERIEURE A 10/20.**

### EPREUVE ORALE : un entretien d'1 heure

➤ **ENTRETIEN CONJOINT AVEC UN FORMATEUR DE L'ECOLE ET UN PSYCHOLOGUE.** Celui-ci est conduit à partir d'un dossier rédigé par les candidats à l'issue des résultats de l'écrit. Il vise à explorer la curiosité d'esprit des candidats, leur discernement, leurs qualités d'écoute et d'observation, leur potentiel d'entreprise et d'innovation, leur aptitude à s'inscrire dans un projet de formation.

Il est également centré sur la capacité d'adaptation et de relation des candidats.

Cet entretien est noté de 0 à 20 et affecté d'un coefficient 1. **Pour être admissible, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20.**

## PROCEDURE DE DELIBERATION ET DE DECISION DES ADMISSIONS

---

En cas de notes ex æquo, les critères suivants sont appliqués pour départager les candidats :

1/ La note de l'épreuve orale, la plus élevée.

2/ La note de l'épreuve écrite, la plus élevée.

3/ Par rapport au cursus scolaire : sera apprécié, l'intérêt de la connaissance de certaines disciplines (Psychologie, Sociologie, Sciences économiques, Droit...), au regard de la formation d'Assistant(e) de Service Social.

Ces disciplines sont retenues car elles peuvent servir de sensibilisation, de préparation au programme actuel de la formation et présentent également une ouverture aux problèmes rencontrés dans la vie quotidienne et dans la vie professionnelle.

Aucune discipline citée ci-dessus n'est privilégiée par rapport à une autre, mais par contre, sera prise en compte la durée la plus longue du cursus universitaire.

4/ Par rapport au parcours professionnel ou au bénévolat : seront retenues, les expériences professionnelles ou de bénévolat dans le champ et/ou hors du champ social, permettant l'acquisition de compétences transférables, en vue de l'exercice de la future profession.

Une expérience de plus longue durée sera privilégiée par rapport à une plus courte.

5/ Les expériences diverses, dans le champ culturel, sportif, social... permettront d'apprécier l'ouverture du candidat, dans sa relation aux autres.

Une expérience de plus longue durée sera privilégiée par rapport à une plus courte.

6/ L'inscription en 1<sup>er</sup> choix donnera priorité sur une inscription en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> choix.

**Les candidats non admis pourront obtenir communication de leurs appréciations sur demande écrite de leur part auprès du Directeur.**

**Ceux qui ont obtenu une note égale ou inférieure à 6/20 à un ou l'autre des entretiens, pourront être reçus soit par le Directeur, soit par les jurys.**

## POUR INFORMATION

---

↪ Le jour de l'épreuve écrite, aucun candidat ne sera accepté **s'il n'est pas en possession de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité** :

### Pièces d'identité recevables :

- Carte nationale d'identité : **valable 15 ans** pour les personnes majeures à la date d'émission
- Carte de séjour : voir «date d'expiration»
- Carte de résident : voir «date d'expiration»
- Passeport : **valable 5 ans** à partir de la date d'émission
- Permis de conduire : validité illimitée